



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 21 - FEVRIER 2012**

# SOMMAIRE

## **75 - Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement - Paris**

Arrêté N °2012033-0010 - Arrêté portant sur l'affectation des réservistes  
sanitaires dans le cadre de l'activation des niveaux 2 et 3 du plan "GRAND  
FROID"

.....

1





PREFECTURE PARIS

## **Arrêté n °2012033-0010**

**signé par par délégation, le Préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile- de-  
France, préfecture de Paris  
le 02 Février 2012**

**75 - Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement - Paris**

Arrêté portant sur l'affectation des réservistes  
sanitaires dans le cadre de l'activation des  
niveaux 2 et 3 du plan "GRAND FROID"



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE PARIS

## ARRETE PORTANT SUR L' AFFECTATION DES RÉSERVISTES SANITAIRES DANS LE CADRE DE L'ACTIVATION DES NIVEAUX 2 ET 3 DU PLAN « GRAND FROID »

Le préfet de la Région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3133-1 et suivants, L. 3134-1, R. 3134-2 et R. 3135-5 et suivants ;

Vu l'arrêté du ministère du travail, de l'emploi et de la santé en date du 20 décembre 2011 relatif à la mobilisation de la réserve sanitaire dans le cadre du plan grand froid ;

Considérant la circulaire interministérielle N°DGCS/1A/DGS/2011/469 du 14 décembre 2011 précisant les actions à mettre en œuvre au niveau local pour prévenir et faire face aux conséquences sanitaires propres à la période hivernale ;

Considérant la circulaire interministérielle N° DGCS/USH/2011/397 du 21 octobre 2011 relative aux mesures hivernales ;

Considérant que lorsque les associations effectuent des maraudes et en cas de déclenchement du niveau 2 ou du niveau 3 du plan grand froid, la présence de professionnels de santé en appui des équipes de maraudes pour intervenir auprès des personnes sans domicile fixe est nécessaire ;

Sur proposition du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile de France,

### ARRETE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Pour la période du **2 février 2012 au 7 février 2012** et en cas de déclenchement du niveau 2 ou du niveau 3 du plan grand froid dans le département de Paris, les réservistes sanitaires dont le nom figure sur la liste annexée au présent arrêté se mettent à disposition de l'association mentionnée en annexe pour intervenir auprès des personnes sans abri.

#### Article 2 :

Les modalités d'affectation des réservistes sanitaires à l'article 1<sup>er</sup> sont précisées à l'annexe 1 du présent arrêté.

#### Article 3 :

L'indemnisation ou la rémunération des réservistes sanitaires mentionnés à l'article 1er et effectivement mobilisés est fixée et versée conformément aux dispositions des articles L.3133-1, R. 3135-1 et R. 3135-7 du code de la santé publique.

#### Article 4 :

Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et notifié à chacun des réservistes sanitaires ainsi affectés.

Fait à Paris, le 2 FEV. 2012

Par déléation,  
Le préfet, Secrétaire Général  
de la Préfecture de la Région  
d'Ile de France  
Préfecture de Paris

Bertrand MUNCH

**ANNEXE A L'ARRETE PORTANT AFFECTATION DES RÉSERVISTES SANITAIRES :  
Modalités d'affectation des réservistes sanitaires**

Date d'affectation (sous réserve de l'activation des niveaux 2 ou 3)	Nom du réserviste sanitaire	Opérateur d'affectation (nom, adresse du siège social)
Du 2 au 7 février 2012 inclus Les 3,4,5 et 7 février 2012	LEFEVRE CHOLET Hélène ALBRAND Louis-Etienne	Association Emmaüs Solidarité 2 rue des Bourdonnais 75001 PARIS
Du 3 au 5 février 2012 inclus	MARGERIE Colette	
Du 3 au 7 février 2012 inclus	GRECO Jacqueline	Direction de la prévention et de la protection, unité d'assistance aux Sans-Abris, Ville de Paris 32 quai des Célestins 75004 PARIS
Du 2 au 7 février 2012 inclus Les 2 et 3 février 2012 Les 6 et 7 février 2012	ANCELLE Geneviève VIALARD Dominique VILDE Jean-Louis	Association AURORE 1-3 rue Emmanuel Chauvière 75015 PARIS
Du 4 au 7 février 2012 inclus	BURE Jean-Jacques	Association Charonne 104-106 rue Oberkampf 75011 PARIS
Du 2 au 4 février 2012 inclus	HOUDET Claudine	Association Les Enfants du Canal 61 rue Hallé 75014 PARIS